



## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 mai 2016

### OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil seize, le 9 mai à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni en séance publique, à la salle des Quatre Vents, au Loroux-Botttereau, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

#### Étaient présents :

Communauté de communes de la Vallée de Clisson	Communauté de communes de Vallet	Communauté de communes Loire Divatte	Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine
M. Xavier BONNET M. Claude CESBRON M. Gérard ESNAULT M. François GUILLOT Mme Martine LEGEAL M. Benoist PAYEN M. Aymar RIVALLIN Mme Nelly SORIN M. Albert MECHINEAU	M. Patrick BALEYDIER M. Maurice BOUHIER Mme Nicole LACOSTE M. Jérôme MARCHAIS M. Pierre-André PERROUIN M. Jean-Marie POUPELIN M. Joël BARAUD Mme Christiane HUREAU	M. Thierry AGASSE Mme Christelle BRAUD Mme Anne CHOBLET M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Alain SABOURIN Mme Mathilde VIVANT M. Jacques LUCAS	Mme Marcelle CHAPEAU M. Fabien DECOURT Mme Jacqueline LEVESQUE M. Jean-Paul LOYER Mme Josette SCOUARNEC

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M. Rodolphe AMAILLAND Mme Michèle LE STER	

#### Étaient absents excusés :

Communauté de communes de la Vallée de Clisson	Communauté de communes de Vallet	Communauté de communes Loire Divatte	Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine
M. Benoît COUTEAU M. Jean-Paul RICHARD	M. René BARON M. Mathieu LEGOUT	M. Jacky BANNWARTH M. Pierre BERTIN	M. Joël BASQUIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
Mme Marie SLIWINSKI	

#### Pouvoir :

Communauté de communes Loire-Divatte
M. Pierre BERTIN donne pouvoir à M. Stéphane MABIT

#### Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET, Christelle GUIHERY, Rachel SUTEAU et Anne ROUILLÉ

**Date de convocation :** 29 avril 2016

**Nombre de membres :** 60 en exercice (44 titulaires et 16 suppléants) : 33 présents  
34 votants (1 pouvoir)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 32 votants

Votants au titre du pôle Culture- Pah : 34 votants

## Syndicat

### **Approbation du procès-verbal du 8 février 2016**

Les membres du comité syndical ont adopté à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 8 février 2016.

#### **1- Règlement pour l'utilisation des véhicules de service**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident :

- d'adopter le règlement d'utilisation des véhicules de service,
- d'adopter le règlement relatif aux autorisations de remisage à domicile des véhicules de service,
- d'autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation et les conventions d'autorisation de remisage à domicile des véhicules de service,
- de valider le calcul de la répartition des frais annuels d'utilisation des véhicules entre les 3 budgets.

#### **2- Modification de la représentation de la communauté de communes de la Vallée de Clisson à la commission développement durable**

A l'unanimité des votants, les membres du comité syndical décident de valider la modification de représentation de la communauté de communes de la Vallée de Clisson à la commission Développement durable :

- M. Jean-Michel BUSSON remplace Mme Agnès LECLERC

## Pays

#### **3- CEP : Demande de subvention FEADER 1ère année**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à :

- valider le budget et le plan de financement prévisionnels de la mission de Conseil en énergie partagé, pour la 1ère année (novembre 2015 – octobre 2016),
- solliciter pour cette première année de mission, une subvention FEADER au titre de la fiche action « rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments) public » du programme Leader 2014-2020,
- signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

#### **4- Adhésion au Réseau Grand Ouest : commande publique et développement durable**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident :

- d'adhérer au Réseau Grand Ouest de la commande publique pour un montant de cotisation annuelle de 1 000 euros,
- d'approuver les statuts et le règlement intérieur du RGO,
- de désigner M. Claude Cesbron comme élu référent, et Mme Lydie Hérault Visset, comme technicienne référente.

#### **5- Office de tourisme du Vignoble de Nantes : modification du comité de direction**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident d'approuver la représentation de la Fédération des Vins de Nantes au sein du second collège du comité de direction de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

#### **6- Conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, Juin 2015 – décembre 2016 : demande de subvention FEADER**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à :

- valider le budget et le plan de financement prévisionnels pour la conduite du programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, pour la période juin 2015 – décembre 2016 ;
- solliciter une subvention FEADER au titre de la fiche action « conduite du programme », du programme Leader 2014-2020 ;
- signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

**7- Musée : création du poste de régisseur du service Patrimoine du Pays du Vignoble Nantais**

La délibération est soumise au vote des membres du pôle Culture-Pah. Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour : 15, Contre : 19, Abstention : 0

Avec 19 voix « contre », les membres du comité syndical rejettent la proposition de création du poste de régisseur du service patrimoine du Pays du Vignoble Nantais.

**8- Musée : création de poste pour accroissement saisonnier d'activité**

Avec une abstention et 33 voix « pour », les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à procéder :

- au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- à la signature d'un contrat pour la période du 11 juillet 2016 au 10 novembre 2016, pour une durée hebdomadaire de 35 h, et une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321 étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 du pôle Culture-Patrimoine.

SCoT

**9- Avis sur le projet arrêté de SCoT du Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident d'émettre un avis favorable sur le projet de SCoT du Pôle Métropolitain, sous réserve de la prise en compte des observations développées dans le corps de la délibération.

**10- Avis sur le projet arrêté de PLU de Saint-Lumine-de-Clisson**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident :

- d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté sous réserve de tenir compte des éléments décrits dans le corps de la délibération.
- mais de ne pas ratifier le zonage Uc des 2 secteurs de La Hauteure/ La Grossière et de La Chambaudière, dont un zonage Ah semblerait plus approprié.

**11- Adhésion à la fédération nationale des SCoT**

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident :

- d'adhérer à la Fédération Nationale des SCoT pour un coût de 1 cent/habitant/an (sur la base de la population municipale),
- de désigner M. Patrick BALEYDIER, Vice-Président en charge du SCoT, pour représenter le Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.

Pour visa

Le Président

François GUILLOT

